

MNM
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE
DES RELATIONS EXTERIEURES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY
OF EXTERNAL RELATIONS

**DECLARATION DU CHEF DE LA DELEGATION
CAMEROUNAISE A LA 24^E SESSION DE L'AUTORITE
INTERNATIONALE DES FONDS MARINS**

**PRONONCEE PAR
S.E.M. TOMMO MONTHE**

**AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DU
CAMEROUN AUPRES DES NATIONS UNIES ET DE
L'AUTORITE INTERNATIONALE DES FONDS MARINS**

Vérifier au prononcé

KINGSTON, 24 JUILLET 2018

**Monsieur le Président,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs,**

Le ministre des Affaires étrangères de la Jamaïque est parmi nous ce matin ; je voudrais tout d'abord le saluer.

En m'alignant à la Déclaration prononcée au nom du Groupe Africain, qu'il me soit permis de présenter mes félicitations au Président de la 24^e Session de l'Assemblée pour sa brillante élection.

la Délégation Camerounaise est convaincue de ce que sous votre leadership, nos travaux au cours de cette session seront fructueux car vous êtes, un homme d'expérience et aux qualités professionnelles avérées.

Mes félicitations s'adressent également aux autres Membres élus du Bureau. Je voudrais assurer à tous, la pleine et entière coopération de la Délégation du Cameroun.

Je voudrais à ce stade exprimer au Secrétaire Général, l'appréciation de mon pays pour son Rapport sur l'activité de l'Autorité, pour la période sous examen, paru sous la cote ISBA/24/A/2 et présenté en application du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer.

Ce Rapport dense et riche en informations témoigne de la vitalité et de l'engagement de l'Autorité, sous le leadership et l'entregent de son Secrétaire Général, Monsieur Michael Lodge, à assumer de façon efficace, transparente et équitable l'organisation et le contrôle des activités menées dans la Zone, tel que prescrit par la Convention et l'Accord de 1994 pour l'application de la Partie XI de la Convention.

C'est l'occasion de saluer ici le large consensus atteint par le Conseil pour la mise en place de l'Enterprise à travers la nomination, dans les plus brefs délais, d'un Directeur général intérimaire de cette structure.

Cette décision forte vient ainsi mettre fin à 36 années d'attente, et atteste de la ferme volonté des Etats parties à la Convention de faire un pas en avant, un pas de géant, vers le plein accomplissement du mandat de l'Autorité. Tous nos espoirs se fondent sur cette nomination qui représente un tournant décisif amorcé par l'Autorité vers la gestion concrète de ce qu'on a nommé le « Patrimoine commun de l'humanité ».

Monsieur le Président,

Ma Délégation apprécie particulièrement l'ouverture et la sensibilité manifestées par le Secrétaire Général et dont les actions se réfèrent dans leur ensemble aux recommandations, appels, avis et orientations aussi bien du Conseil que de l'Assemblée. La synergie qui existe ainsi si heureusement entre les différents organes de l'Autorité est à encourager. Elle est le gage de la réussite de notre organisation qui porte la lourde charge de gérer et de défendre, dans l'intérêt de tous, les précieuses ressources la Zone.

C'est le lieu ici de saluer à nouveau le travail de haute qualité abattu par les experts de la Commission des Affaires Juridiques et Techniques dont l'une des tâches prioritaires aujourd'hui, est de nous accompagner dans la confection du projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone.

Ma Délégation voudrait également profiter de cette opportunité pour se féliciter des performances de la Commission des Finances. Elle salue par la même occasion la réunion conjointe entre ces deux organes techniques tenue le 13 juillet 2018, pour discuter de leurs rôles et responsabilités respectifs dans le projet de règlement et d'exploitation futur, en particulier la définition des réglés de partage équitable.

Ma Délégation encourage aussi le Secrétariat, la Commission des Affaires Juridiques et Techniques, la Commission des Finances à travailler en synergie, au besoin à élargir sa base de consultation allant au-delà de la Massachusetts Institute of Technology), pour développer un modèle fiable de régime financier. Cette large consultation permettra de prendre en compte et de manière équitable, tous les aspects pertinents et les types de revenus ainsi que les assiettes et taux fiscaux que les contractants doivent verser à l'Autorité dans le cadre de l'exploitation.

Il est primordiale que tout modèle prescrit tienne compte des aspects relatifs aux effets néfastes sur les économies fragiles des pays producteurs en voie de développement, dont les exploitations continentales de certains minéraux sont susceptibles de pâtir des exploitations marines. Le Cameroun encourage fortement des recherches dans ce domaine.

Monsieur le Président,

La Délégation Camerounaise prend note de la volonté de l'Autorité de s'arrimer au Système des Nations Unies. En témoigne son application du Régime commun des Nations Unies pour ce qui est des traitements, indemnités et autres conditions d'emplois, ainsi que des Normes comptables internationales pour le secteur public et ce en vue de l'établissement de prévisions budgétaires plus

ciblées et plus précises. Il est à souligner que le régime de retraite soit dument aligné sur celui des Nations Unies, à savoir le départ à 65 ans, si tel n'est pas encore le cas.

Nous nous félicitons d'ailleurs des mesures d'économie réalisées par le Secrétariat sur les charges d'administration générale et en particulier sur les services de Conférence, grâce au développement d'une technologie appropriée, ce qui va entraîner une plus grande couverture des programmes et autres activités bénéfiques menées par l'Autorité.

Monsieur le Président,

L'Autorité intervient dans un des domaines les plus pointus, mais encore insuffisamment exploré, où investigations et recherches tiennent une place de choix. Le Cameroun se félicite des efforts soutenus fournis par l'Autorité pour répondre aux besoins accrus et toujours plus grands du Secrétariat, des Etats Membres et autres partenaires en matière de références pour l'acquisition, le partage et la diffusion d'informations scientifiques et juridiques. Ces investissements mèneront à terme à une connaissance plus approfondie de la Zone et des activités susceptibles d'y être conduites.

Ma Délégation profite de cette occasion pour exprimer sa gratitude aux institutions et aux particuliers pour les dons souscrits gracieusement aux fins d'agrandir la collection de la Bibliothèque.

Nous nous félicitons de la coopération entre l'Autorité et les organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les autres organisations et organismes internationaux compétents. Cette coopération est de nature non seulement à enrichir l'Autorité, mais également contribue à assurer sa visibilité surtout à l'aube du déclenchement des activités tant espérées d'exploitation.

Monsieur le Président,

Le Cameroun voudrait particulièrement prendre note avec satisfaction de la contribution de l'Autorité aux travaux et débats de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable No. 14, « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » tenue à New York du 5 au 9 juin 2018.

Nous nous félicitons à cet effet de la série d'engagements volontaires pris entre autres, pour accroître le rôle des femmes dans la recherche scientifique, pour renforcer les capacités; améliorer l'évaluation des fonctions écologiques essentielles des grands fonds marins, pour créer des observatoires océaniques de surveillance à long terme des grands fonds marins dans la Zone ; pour améliorer

l'évaluation de la biodiversité marine des grands fonds marins, pour créer des atlas taxonomiques.

Nous saluons également les engagements pris en partenariat avec d'autres acteurs à l'instar de celui pris avec le Centre Africain de développement minier, pour intensifier la coopération et promouvoir la pérennité des ressources des grands fonds africains à l'appui d'une économie bleue de l'Afrique.

À ce sujet, le Cameroun prendra part avec intérêt à l'Atelier organisé conjointement par l'Autorité et le Centre Africain de développement minier de la Commission économique pour l'Afrique prévu en octobre 2018 à Abidjan.

Nous notons avec appréciation les mesures prises par l'Autorité pour s'acquitter de ces engagements volontaires, ce qui témoigne une fois de plus, comme nous l'avons souligné, du sérieux et de l'entregent du Secrétaire Général et de la crédibilité de l'Autorité. Nous l'encourageons à persévérer dans cette voie.

Nous voulons une fois de plus attirer l'attention de l'Assemblée sur la nécessité de pourvoir aux Fonds de contributions volontaires aussi bien de la Commission juridique et technique et la Commission des Finances, que celui dédié au Conseil, pour faciliter la participation de ceux de leurs membres venant des pays en voie de développement.

Le Cameroun voudrait ici remercier les pays qui ont versé ou annoncé des contributions à cet effet.

Je ne saurais terminer sans remercier le Gouvernement de la Jamaïque pour son hospitalité toujours en constante amélioration au cours de chacune de nos sessions.

Monsieur le Président, je voudrais aussi terminer en soulignant ceci : L'Autorité est dans une situation critique dans son évolution. Dans un tel contexte, nous devons saluer avec grand respect le travail jusqu'ici abattu par tous les pionniers qu'ont été Monsieur Satya Nandan et Nii Odunton .

Nous devons veiller à ce qu'elle avance, dotée des outils nécessaires à la concrétisation du concept de Patrimoine Commun de l'Humanité dans la zone. C'est pourquoi, nous devons travailler d'arrache-pied, pour faire progresser ensemble les quatre piliers que sont le modèle financier, le barème de partage équitable, l'Entreprise et le renforcement des capacités techniques du Secrétariat dans les domaines scientifique, technique, technologique, économique et financier.

Nous devons surtout garder constamment à l'esprit, sur ce chemin d'avancement, la grande vision du « futur que nous voulons », définie lors de la

Conférence de Rio + 20, précisée d'avantage dans le programme de développement durable à l'horizon 2030, avec ses dix-sept objectifs dont le numéro 14 sur les mers et les océans, ses 169 cibles et ses plus de 250 indicateurs de résultats. Les maîtres mots de cette vision, est-il encore besoin de le rappeler, sont : « People Centered, Planète Centered, Éradication of poverty, Shared Prosperity, Sustainability, Partnership, Ownership, Nobody Left Behind ».

Pour sa part, l'Afrique a défini la même vision dans « The Africa We Want » à l'Horizon 2063. Dans le domaine plus particulier des mers et des océans, elle a clairement exprimé son avenir dans : African integrated Maritime Strategy(2050) ; Africa Mining Vision ; enfin, African Charter on Maritime Security, Safety and Development .

Dans la limite de ces horizons, notre Continent envisage une Afrique unie, paisible, solidaire, acteur majeur dans les relations internationales.

Nous y croyons et nous travaillons pour l'avènement d'une telle ère, en coopération étroite avec nos partenaires bilatéraux et multi latéraux.

Je vous remercie